728 (2026-2027) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2026-2027

13 OCTOBRE 2026

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion des interpellations de Mme Hanus à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur le cynisme politique entourant l'adoption de la nouvelle grille tarifaire du réseau LeTEC, de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse des tarifs du réseau LeTEC et de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse insensée des tarifs du réseau LeTEC

par

M. Hazée et Mme Linard

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion des interpellations de Mme Hanus à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur le cynisme politique entourant l'adoption de la nouvelle grille tarifaire du réseau LeTEC, de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse des tarifs du réseau LeTEC et de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse insensée des tarifs du réseau LeTEC

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu les interpellations de Mme Hanus à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur le cynisme politique entourant l'adoption de la nouvelle grille tarifaire du réseau LeTEC, de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse des tarifs du réseau LeTEC et de M. Hazée à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur la hausse insensée des tarifs du réseau LeTEC ;

A. Considérant l'annonce faite par le Groupe LeTEC d'une hausse sans précédent de ses tarifs, compte tenu du décret du 3 septembre 2026 modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne et de l'étau fixé par le Gouvernement wallon ;

B. Considérant l'incompréhension du public par rapport à ce choix politique de la coalition gouvernementale ;

C. Considérant les objectifs d'accessibilité sociale que vise aussi à rencontrer une politique tarifaire ;

D. Considérant l'impact de hausses aussi élevées pour de nombreuses familles et de nombreuses personnes ;

E. Considérant l'effet additionnel des mesures de la coalition gouvernementale qui ont un effet négatif pour les jeunes ;

F. Considérant la nécessité d'encourager et non de décourager l'usage des transports en commun ;

G. Considérant la nécessité d'agir en même temps en matière de développement de l'offre et en matière tarifaire ;

H. Considérant l'absence d'explication du Gouvernement wallon pour ce qui concerne une série de choix effectués pour fixer ces hausses tarifaires ;

I. Considérant l'absence de moyens annoncés en conclusion du conclave budgétaire à cet égard, y compris pour compenser les annonces faites par M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, après la décision du Conseil d'administration de l'Opérateur de Transport de Wallonie (OTW) ;

J. Considérant les moyens budgétaires dont le Gouvernement wallon dispose manifestement pour financer d'autres priorités.

Demande au Gouvernement wallon

de revoir ses choix budgétaires afin de pouvoir inverser la hausse insensée des tarifs du Groupe LeTEC.

S. HAZÉE

B. LINARD